Une situation inadmissible qui continue à se dégrader dans les EHPAD

Lors de la journée d'étude "Accueil des personnes âgées" du 16 octobre 2016, les salarié·e·s des EHPAD avaient témoigné sur la dégradation de leurs conditions de travail, et des conditions de vie et de soins des personnes âgées. Il a fallu les grands mouvements de grève du 30 janvier et du 15 mars 2018 pour une prise de conscience des responsables politiques sur la façon dont on traite les personnes âgées dans notre pays. Les témoignages poignants des soignant·e·s à bout ont montré qu'elles et ils refusaient la maltraitance institutionnelle et refusaient de s'associer à la complicité des pouvoirs publics sur la défaillance de ce système ! Les différents rapports : Sénat et Assemblée nationale, Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), LIBAULT, EL KHOMRI…) ont fait la même analyse et constat que la CGT. A ce jour, le travail des personnels continue de se détériorer et la prise en charge des résidents en pâtit depuis trop longtemps dans les EHPAD par un manque criant de personnels. **La Ministre des solidarités et de la santé a annoncé des mesures très insuffisantes au regard de la situation.** ***De qui se moque-t-on ?***

Les effectifs sont insuffisants pour tous les professionnels: soignant.e.s, services techniques et administratifs. Le ratio soignant est 15.5 pour 100 résidents dans le public et 11 pour 100 résidents dans le privé. Pour faire face au financement insuffisant, les décisions prises par les directions pour réduire les effectifs ont aggravé les conditions de travail : regroupement d'EHPAD, réorganisation du temps de travail pour supprimer les RTT, horaires en 12h, horaires coupés, départs en retraite non remplacés... Cette gestion « à flux tendu » s'accompagne du rappel des professionnels sur le temps de repos ou de leurs congés. La précarisation des emplois est en augmentation constante avec des contrats à la journée pour des vacataires et des CCD à outrance aussi bien dans le public que dans le privé. Les glissements de tâche sans respect des règles statutaires ou réglementaires et sécuritaires sont devenus le quotidien dans beaucoup d'EHPAD. Des personnels appelés « agents de soins » non formés et sous-payés réalisent des actes réservés à des personnels diplômés.

Dans le secteur privé, les grands groupes qui ont investi, préfèrent mieux rémunérer leurs actionnaires que leurs salarié.e.s. Dans ce secteur, c'est 90 % de femmes qui travaillent jour et nuit dans des conditions déplorables : pénibilité, bas salaires, manque cruel d'effectif, accidents de travail très fréquents, glissements de tâche…

L'insuffisance de personnel fait peser un surcroit de travail insoutenable, on constate dans les EHPAD publics des mises à la retraite pour invalidité à partir de 45 ans avec des toutes petites pensions. Dans le secteur privé, les licenciements pour inaptitude médicale sont en forte augmentation. Le dernier bilan de la CNAMTS en 2018 signale que les professionnels travaillant dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées sont en première ligne pour les accidents de travail et les maladies professionnelles (plus que le BTP). L'augmentation du nombre de résidents de plus en plus âgés, en grande dépendance physique et psychologique avec des polypathogies nécessitent plus de soins et d'attention. Le soin relationnel, cœur du métier de soignant-e, se réduit considérablement : peu de temps pour faire la toilette, l'habillage, le lever, l'aide au repas... Beaucoup ont le sentiment d'être « des robots de soins». Ce mal-être des soignants a des conséquences sur leur état de santé : troubles musculosquelettiques (la plupart des soignant·e·s portent des ceintures lombaires et/ou des bas de contention), maladies cardiovasculaires, et le stress au travail en forte augmentation entraine des dépressions. En 2016, l'enquête menée par notre Fédération sur les conditions de travail, avait tiré la sirène d'alarme de l'augmentation des risques psychosociaux des professionnels des EHPAD. Beaucoup d'aides-soignantes à bout de souffle souhaitent se reconvertir vers un autre métier, car leur travail ne correspond pas à leur choix d'un accompagnement humain et de qualité des personnes âgées.